

**PROCÈS VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
Du 27 mars 2018**

L'An Deux Mil dix-huit, le 27 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Ville de **NOIZAY**, légalement convoqué le 22/03/2018 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **VINCENDEAU Jean-Pierre**, Maire.

Présents : M. VINCENDEAU Jean-Pierre, Maire, M. MORIN Pierre, adjoint, Mme BLOT Michèle, Mme BOUCHER Karine, Mme DOMENGER Valérie, M. GAUTHIER Jacques, M. LANOISELÉE Bertrand, M. NIZOU Sylvain, Mme PECHOUTOU Stéphanie.

Monsieur LANOISELÉE Bertrand est désigné secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

**2018-03-01 : BP 2018 : Affectation du résultat 2017**

**Rapporteur : M. le Maire**

Le Conseil municipal,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis de la Commission des Finances,  
Vu le compte administratif 2017 laissant apparaître un excédent de fonctionnement de clôture s'élevant à **157 527,11 €** (cent cinquante-sept mille cinq cent-vingt-sept euros et onze cents), et un déficit d'investissement de **21 246,07** (vingt et un mille deux cent-quarante-six euros et sept cents)  
Vu les restes à réaliser de la section d'Investissement de l'exercice 2017 :

Restes à réaliser en Dépenses : <b>115 000 €</b>	Restes à réaliser en recettes : <b>246 580€</b>	solde des restes à réaliser : <b>+ 131 580 €</b>
--	--	---

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve l'affectation du résultat suivante :

-  **77 527,11 €** (soixante-dix-sept mille cinq cent vingt-sept euros et onze cents) affecté en excédent de fonctionnement reporté (002).
-  **80 000.00 (quatre-vingts mille euros) en besoin d'investissement au compte 1068**

Adopté à l'unanimité

*Publié et transmis en Préfecture le 03/04/2018*

**2018-03-02 : BP 2018 : Vote des taux des taxes locales**

**Rapporteur : Monsieur le Maire,**

Le Conseil municipal,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le programme de travaux de l'année 2018,  
Vu le produit attendu avec les bases d'imposition prévisionnelles 2018,  
Après avis de la Commission des Finances,  
Sur proposition de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des taxes directes locales qui sont fixés comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,27 %
- Taxe foncière (bâti) : 18,06 %
- Taxe foncière (non bâti) : 50,19 %

Adopté à l'unanimité

*Publié et transmis en Préfecture le 03/04/2018*

**2018-03-03 : Vote du budget 2018**

**Rapporteur : M. le Maire**

Le Conseil municipal,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis de la Commission des Finances,  
Après avoir pris connaissance des propositions budgétaires,  
Et après en avoir délibéré, décide :

- + d'approuver le Budget Primitif 2018 :
  - Section de Fonctionnement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de **845 887,11€**.
  - Section d'Investissement : les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de **611 148,00 €**.
- + De prendre acte des subventions versées aux associations pour les dossiers validés dont la liste et les montants prévisionnels figurent dans une annexe du budget :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventions de fonctionnement</b>
ABCD'AIR	149 €
ASCN	1 600 €
ANCIENS COMBATANTS	140 €
DETENTE ET DECOUVERTE	175 €
JAZZ EN VALLEES B ET C	560 €
OCCE (école)	450 €
UNION MUSICALE	1 900 €
<b>Voté en séance</b>	<b>4 974 €</b>
Enveloppe pour les subventions à venir	<b>2 026 €</b>
<b>TOTAL AU COMPTE 6574</b>	<b>7 000 €</b>
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventions exceptionnelles</b>
OCCE – Sortie scolaire	1 200 €
RCN	1 000 €
Imprévus	800 €
<b>TOTAL AU COMPTE 6745</b>	<b>3 000 €</b>

- + De prendre acte des participations financières aux organismes de regroupement auxquels adhère la commune, dont la liste et les montants prévisionnels figurent dans une annexe du budget :

SI VOIRIE	75 000 €
TRANSPORT SCOLAIRE	600 €
CAVITES 37	845 €
SIEIL	500 €
ASS DEFENSE CNES RIVERAINES DE LA LOIRE	85 €
IMPRÉVUS	1 970 €

Adopté à l'unanimité

*Publié et transmis en Préfecture le 03/04/2018*

**2018-03-04 : Association des communes riveraines de la Loire et autres cours d'eau :  
Modifications statutaires**

**Rapporteur : M. LANOISELÉE Bertrand, délégué**

Lors de l'Assemblée Générale de l'Association des communes riveraines de la Loire et autres cours d'eau du 31 janvier 2017, a voté une modification de ses statuts compte tenu de la loi GEMAPI et des nouvelles compétences confiées aux EPCI. L'Association des communes riveraines de la Loire et autres cours d'eau souhaite être une force de proposition dans le cadre de la gestion de la prévention des inondations auprès des EPCI, pour faire le lien entre les différents vals et leurs problèmes spécifiques en incluant des actions complémentaires à ses missions, telles que :

- ✚ Mettre en place des actions de sensibilisation à la prévention des inondations
- ✚ Etre un interlocuteur de l'Etat et des EPCI en charge de la GEMAPI en ce qui concerne le développement durable des territoires situés en zone inondable.

En tant qu'adhérente et en application de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit se prononcer sur ces modifications.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Approuve les modifications susvisées des statuts de l'Association des communes riveraines de la Loire et autres cours d'eau, annexés à la présente délibération.
- Prend acte du montant de la cotisation annuelle fixée à 0,07€ par habitant, soit 82,18€ pour 2018.

Adopté à l'unanimité

*Publié et transmis en Préfecture le 03/04/2018*

**2018-03-05 : Avis sur la révision du SCOT ABC**

**Rapporteur : Monsieur le Maire,**

Par délibération du 8 janvier 2018, le conseil syndical des communautés de l'Amboisie, du Blérais et du Castelrenaudais ont arrêté le projet de révision du SCOT ABC, en vue de se mettre en conformité avec les lois ENE dite Grenelle (Engagement National pour l'Environnement) et ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové).

Conformément à l'article L 143-20 du Code de l'urbanisme,

Après avoir entendu la synthèse présentée par le Maire,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le projet de révision du SCOT ABC arrêté le 8 janvier 2018.

Adopté à l'unanimité

*Publié et transmis en Préfecture le 03/04/2018*

## **DÉCISION DU MAIRE**

15 mars 2018 : Attribution de la concession n° 637 à Monsieur COUDELOU Michel, dans le nouveau cimetière communal, pour une durée de 30 ans, tarif 220 €.

## **INFORMATIONS**

**Groupe de Prévention Contact (GPC)** : mis en place au niveau national, l'objectif est de passer du temps sur le terrain essentiellement au contact des administrés du territoire de la communauté de communes sans but répressif.

Les 28 gendarmes de la brigade d'Amboise ont été renforcés par trois postes de réservistes, présents tous les jours. Sept réservistes ont été sélectionnés pour composer des binômes qui interviendront autour de quatre thématiques : contacts et échanges avec les élus, les lieux touristiques, les zones commerçantes, auprès des scolaires et les zones rurales.

De plus, un référent de la gendarmerie est délégué par commune afin d'étudier avec la mairie les problèmes éventuels.

Depuis le 1<sup>er</sup> février, une main courante est mise en place à la gendarmerie pour enregistrer les différentes doléances des administrés.

**La fibre optique** : toutes les habitations sans exception seront couvertes d'ici à 2022. Le zonage et un planning seront déterminés en avril. Les débits de connexion seront entre 100 et 1000 mégas avec un doublement automatique des débits en 5 ans pour un prix identique. Le constructeur-exploitant retenu est TDF.

Des offres intéressantes seront proposées aux entreprises (en débit et en coûts) et un nouveau réseau de fibre optique sera en parallèle du réseau cuivre Orange.

Ces travaux représentent pour le 37 un coût avoisinant les 180 millions d'euros. A savoir que chaque habitant aura à sa charge son branchement interne et son abonnement.

**Pép'it Lab** : c'est un projet de territoire à vocation sociale et économique inauguré récemment sur Amboise. Il est porté par la CCVA, la ville d'Amboise et des aides des fonds Européens FEADER et Conseil Régional.

Il s'agit d'un service public d'accompagnement à l'usage des services numériques. Un tel service s'adresse à tous ceux qui souhaitent s'initier ou se perfectionner dans ce domaine.

Ainsi, un parcours d'accompagnement personnalisé sera proposé à toute personne décidée à s'engager dans une telle démarche de progrès avec l'objectif d'acquérir une meilleure maîtrise des usages numériques.

Ouvert à tous les publics, Pep'itLab offre un catalogue de services adaptés aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels du territoire. Toutefois, une attention particulière sera portée aux publics les plus «éloignés» du Numérique : artisans et commerçants de proximité, demandeurs d'emploi, quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ou communes rurales.

### **Invitations :**

- Demain 28 mars aura lieu la rencontre de l'économie sociale et solidaire à 18h00 à la Pépit,
- Concert de printemps de la musique de Nazelles-Négron samedi 7 avril 2018 à 20h00 à la grange de Négron,
- Championnat de voiture radio commandée organisé par le Racing Car le 8 avril sur le terrain de la bousserie
- Concert de printemps de l'union musicale de Noizay samedi 14 avril à 20h00